

# DOSSIER INTERNAT

ANNEE SCOLAIRE  
2020 - 2021

RESPONSABLE MME PACHE

## TRES IMPORTANT

**TOUS LES INTERNES AYANT UN TRAITEMENT MEDICAL D'UN MOIS ET PLUS SERONT DANS L'OBLIGATION DE FOURNIR TOUS LES LUNDIS, A LA RESPONSABLE DE L'INTERNAT :**

**UN SEMAINIER IDENTIFIE AU NOM DE L'ELEVE, REMPLI A L'AVANCE PAR LES PARENTS AVEC LES MEDICAMENTS AINSI QUE TOUTES LES ORDONNANCES CORRESPONDANTES**

## **DOCUMENTS OBLIGATOIRES A RETOURNER IMPERATIVEMENT POUR MME PACHE AVANT LA RENTREE**

- Autorisation de sortie jointe**
- 1 photo d'identité récente**
- Copie de votre attestation de sécurité sociale sur laquelle apparaît l'enfant**
- Copie de la fiche médicale donnée dans le dossier d'inscription remplie par la famille et le médecin**

Lycée et collège	04 74 35 72 34	secretariat@lyceesaintsorlin.org
Vie scolaire et internat	04 74 35 98 43	viescolaire@lyceesaintsorlin.org
Comptabilité	04 74 35 92 79	compta@lyceesaintsorlin.org
Transports	04 74 35 98 43	transport@lyceesaintsorlin.org

10, place de la halle 01150 Saint Sorlin en Bugey

www.lyceesaintsorlin.org

Etablissement sous contrat avec le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

# **Trousseau des internes fourni** **par la famille**

- **1 housse de matelas imperméable pour matelas de 90cm de large (Obligatoire par mesure d'hygiène)**
- 1 drap housse (drap de dessous) et un drap plat d'une personne (drap de dessus) + 2 couvertures ou 1 drap housse et une housse de couette + une couette d'une personne
- 1 enveloppe d'oreiller (taie) 65 x 65 cm

**ATTENTION : Par mesure d'hygiène, le drap housse, le drap plat ou la housse de couette et l'enveloppe d'oreiller sont obligatoires.**

- Serviettes et gants de toilette
- 1 trousse de toilette garnie
- Nécessaire de nuit (pyjama).
- **1 paire de sabots de type crocs (obligatoire)** car dans l'internat il est strictement interdit de circuler en chaussures de ville, en chaussettes ou pieds nus,
- **Un peignoir de bain** (NB : l'internat est mixte et de plus les exercices d'incendie avec évacuation rapide peuvent avoir lieu quand l'interne est sous la douche),
- **Chaussures de sport, casquette et maillot de bain pour les sorties du mercredi**
- Une boîte de mouchoirs et le nécessaire en cas de cycle menstruel.
- Les internes disposent d'une armoire individuelle. Ils devront se prémunir d'un cadenas à clé ou à code, dont le double ou le code seront confiés à la Responsable d'internat en cas d'oubli.

## **ATTENTION :**

**Les rasoirs à lames ne sont pas autorisés pour se raser le visage ou les jambes**

**En cas de douleurs ou fièvre, aucun médicament ne sera délivré sans ordonnance voir (Règles de vie de l'internat)**

# REGLES DE VIE DE L'INTERNAT

A CONSERVER PAR LA FAMILLE ET A LIRE ATTENTIVEMENT

## PREAMBULE

L'internat est une structure de petite taille. En effet, les élèves ont la chance d'être peu nombreux, cela leur permet donc de vivre dans une atmosphère conviviale. Comme dans le lycée, les internes doivent respecter le règlement intérieur de l'établissement, pendant et en dehors des heures de cours. L'internat est un service offert aux familles et, en cas de difficultés, son fonctionnement peut être dissociable de celui du lycée (l'interne peut être renvoyé sur l'instant de l'internat sans faire l'objet d'un conseil de discipline).

## RESPONSABLE DE L'INTERNAT

Madame Pache assure le fonctionnement général secondée par Mme Duc. Les animations sont encadrées par Mme Duc et Mme Grange.

Comme le prévoit le règlement intérieur, leur autorité éducative ne saurait être mise en cause. De plus, en cas de manquement au règlement, des sanctions peuvent être prises :

- Remarques dans le carnet de liaison,
- Heures de retenue,
- Travaux d'utilité collective,
- Travail écrit,
- Avertissement par lettre, mails et message téléphonique aux parents,
- Exclusion temporaire ou définitive de l'internat.

## HORAIRES DE L'INTERNAT

**7H00** : lever, **Madame Pache passe une seule fois dans les chambres.**

**7H40** : fermeture des chambres à clef

**7H45** : petit déjeuner

**8H15 - 16H40** : l'élève est considéré comme demi-pensionnaire, aussi, les chambres ne sont jamais ouvertes dans la journée, l'interne doit prendre ses dispositions pour ne rien oublier.

**16H30** : fin des cours : un goûter est distribué au Foyer des internes.

**16H30 - 17H20** : sortie libre tous les jours de la semaine si l'élève le souhaite mais avec autorisation préalable des parents. L'élève interne non autorisé à sortir devra obligatoirement se présenter au foyer au moment du goûter à 16h30.

**17H30 - 19H** : **étude obligatoire** sauf le mercredi pour ceux qui sont rentrés chez eux.

Durant cette période, la **ponctualité et le calme** sont requis afin de favoriser un travail personnel sérieux. **Les téléphones portables et lecteur MP3 devront être éteints et rangés.** Il est rigoureusement interdit de passer ce moment à lire des magazines, rédiger son courrier

personnel ou effectuer une activité sans rapport avec le travail scolaire. **Il est par contre demandé de se munir d'un livre, BD ou sport cérébral (sudoku, mots mêlés ...)** Il est interdit de manger ou de boire pendant l'étude.

**19h** : repas, (**nous rappelons qu'au self les téléphones et les MP3 resteront éteints et rangés**).

**20H** temps libre, (animations, jeux, musique, TV, toilette).

**20H30** : les internes de quatrième/troisième devront rendre leur téléphone.

**21H30** : Les internes de quatrième/ troisième devront regagner leur chambre.

**21h45** : les internes de Cap- Seconde –Première- Terminale rendent leur téléphone et regagnent leur chambre ; Tous les téléphones seront récupérés le lendemain à **7h30 uniquement lorsque les lits sont faits, et les affaires rangées dans les armoires.**

**22H** précises : coucher, **silence total** et extinction des lumières dans les chambres. **Les tablettes et consoles de jeux vidéo ne sont pas autorisées.**

## RANGEMENT DES AFFAIRES PERSONNELLES

A l'internat, chaque élève dispose d'un rangement. Chaque interne doit avoir son cadenas à code ou à clef. D'autre part, afin de limiter les risques de vols, il est recommandé aux élèves de ne pas garder à l'internat, des objets précieux ou de l'argent et de bien veiller à fermer leur armoire. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Chaque interne peut afficher quelques photos personnelles avec des pastilles de pâte adhésive à l'intérieur de la porte d'armoire. Les punaises et le ruban adhésif sont interdits.

## LE RESPECT

Les radios sont autorisées à condition de respecter le bien-être d'autrui : le son ne doit pas déranger les camarades de chambre. Ils peuvent être allumés, le matin à partir de 7H00 et le soir jusqu'à 21H30. En dehors de ces créneaux horaires, aucun bruit n'est toléré.

## Quelques règles à suivre impérativement dans un internat mixte

Nous exigeons une tenue vestimentaire correcte pour les soirées dans le foyer, ainsi que pour circuler dans les couloirs. ***Sont proscrits les débardeurs, les shorts, les tenues trop décolletées ou échancrées. Les pantalons taille basse laissant voir les sous-vêtements.***

**Il est également demandé de porter un peignoir sur le pyjama** pour circuler dans les couloirs (ou en cas d'exercice d'évacuation rapide)

## HYGIENE ET SECURITE

Pour favoriser le respect mutuel et la propreté, il est demandé :

- De ne pas apporter de nourriture ou de boisson à l'internat et interdiction de manger dans les chambres.
- De respecter l'état de propreté des sanitaires, des armoires et des chambres.
- De faire son lit tous les matins et **ranger ses affaires chaque jour dans son armoire** : les valises restent **fermées** sous le lit.
- Ne pas laisser le désordre dans les chambres.
- D'avoir une bonne hygiène corporelle ainsi que du linge propre.

Par mesure d'hygiène, il est demandé aux internes d'avoir **IMPERATIVEMENT toutes les fournitures qui sont notifiées sur la fiche jointe / trousseau des internes/ Une simple couverture ou couette sans drap ne sera pas tolérée.** De même, les draps, housses de couettes et taies doivent être lavés par les familles **au minimum une fois par quinzaine.** Une paire de sabots ex : (crocs, faciles à entretenir) est également exigée afin de respecter la propreté des chambres et des communs.

La porte d'entrée de l'internat sera fermée à 20H00 l'hiver et vers 21H 15 l'été.

### **TRAITEMENTS MEDICAUX**

Les élèves ayant un traitement médical ne doivent pas garder les médicaments. Nous leur demandons de **les remettre avec l'ordonnance** à la responsable de l'internat, qui se chargera de le donner à votre enfant selon la prescription du médecin.

**Par contre, en cas de fièvre ou de douleur, la loi ne nous permet pas d'administrer un médicament sans ordonnance à votre enfant : exemple (Doliprane, Efferalgan ou Spasfon ).**

**LES ELEVES AYANT UN TRAITEMENT REGULIER AVEC ORDONNANCE DOIVENT OBLIGATOIREMENT FOURNIR UN SEMAINIER ORGANISE PAR LES PARENTS CHAQUE LUNDI.**

Il est signalé que toute consommation de produits illicites (alcool, produits stupéfiants ou autres...) entraîne une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion. **Nous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'établissement.**

A la suite de nombreux incidents causés par des manipulations inappropriées d'aérosols par des élèves internes, nous avons décidé **d'interdire** tous les produits sous forme d'aérosols à propulsion **gazeuse inflammable** tels que : déodorant, laque, parfum etc. Il existe dans le commerce l'équivalent en stick, cire, gel ou crème.

### **LE TELEPHONE**

Aucune communication téléphonique n'est passée aux élèves sauf en cas d'urgence. L'utilisation d'un téléphone mobile est tolérée de 16H30 à 17H30 et de 20H à 20h30 ou 21h45 pour les élèves autorisés. Ligne directe de l'internat 04 74 35 98 43 ou 07 69 74 20 38 entre 16h30 et 22h00.

**INTERDICTION** d'amener : console de jeux, lecteur DVD portable, tablette...

### **LES VEHICULES PERSONNELS ET LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DE L'INTERNAT**

Les véhicules personnels pourront stationner sur le parking de l'internat aux emplacements prévus uniquement après 16h45 et jusqu'à 8h00 le lendemain matin pour être déplacés sur le parking à l'extérieur de l'établissement.

Ceux-ci ne pourront pas être utilisés pour circuler dans l'enceinte du lycée même après les cours. Les élèves internes devront se rendre au self à pieds.

### **LES SORTIES**

Conformément au règlement intérieur de l'internat, les élèves peuvent sortir dans le village sur les temps de pauses avec l'autorisation que vous trouverez ci-jointe, remplie par vos soins, et à nous retourner **avant la rentrée.**

Des sorties exceptionnelles pour rendez-vous médicaux et motifs graves ne seront autorisées qu'après avoir fourni l'autorisation écrite des parents à la vie scolaire. Si un élève est malade il ne pourra pas décider seul d'appeler ses parents de le ramener à la maison. En premier lieu, il devra en parler à un responsable.

Le certificat médical fourni par vos soins à la rentrée sera également utilisé dans le cadre des activités pour signifier que la pratique d'un sport est sans danger pour votre enfant.

### **LE MERCREDI APRES-MIDI**

Il est possible (pour les familles qui le souhaitent) de quitter l'établissement le mercredi de 11h30 jusqu'au jeudi 8h30, sachant que les devoirs devront être faits à la maison. Ces sorties seront décidées **par trimestre** sur autorisation parentale avec accord de Madame Caruso responsable de la vie scolaire. **Les élèves qui resteront pourront participer à des activités l'après-midi ou faire des sorties.**

### **TRANSPORTS**

Pour le retour dans les familles le mercredi, les transports seront à la charge des familles, et ne seront en aucun cas soumis à un remboursement par les instances régionales ou départementales.

**CHAQUE INTERNE S'ENGAGE A RESPECTER CE REGLEMENT ET A PARTICIPER A LA VIE DE L'INTERNAT. TOUT ECART SERA, SANS NEGOCIATION POSSIBLE, IMMEDIATEMENT SANCTIONNE.**

